



News argent

GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Les bonnes résolutions

En changeant nos habitudes, on fait des économies et on protège l'environnement.

77 € par personne et par an, c'est l'économie réalisée par 20 familles (66 personnes dont 41 adultes et 25 enfants) dans le cadre d'une étude menée par l'Ademe* en adoptant quelques bons gestes contre le gaspillage alimentaire. Au départ, le gaspillage de ces familles était évalué à 32 kilos de nourriture par personne et par an, l'équivalent de 56 repas non consommés, soit à 159 € par personne, correspondant à 7,7 % des dépenses alimentaires.

56 210 litres d'eau préservés, c'est le volume nécessaire à la production de ces aliments gaspillés, soit un peu plus que la consommation d'eau quotidienne d'une personne sur l'année.

La palme du gâchis revient aux légumes. Ils représentent 31 % des aliments les plus gaspillés. Viennent ensuite les liquides avec 24 %, les fruits 19 % et les féculents 12 %.

Les gestes simples à adopter : on oublie les promotions qui finiront à la poubelle car la date de péremption est trop proche ; on range le réfrigérateur en fonction de ces dates ; on congèle ou on accommode les restes, ou encore on consomme les fruits et les légumes en entier (par exemple, la moitié de banane ou de pomme que l'on met de côté sera le plus souvent jetée).

*Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie. ademe.fr

ÇA CHANGE

DU CÔTÉ DES AUTO-ENTREPRENEURS

L'exonération automatique de la cotisation foncière des entreprises (CFE) est ramenée de trois à un an.

Qui est concerné ? Les auto-entrepreneurs qui ont créé leur activité à partir de 2014. Si vous êtes auto-entrepreneur depuis mars 2014, par exemple, vous serez redevable de la CFE dès fin 2015.

Il y a des exceptions ? Oui, certaines activités sont exonérées de façon permanente de la CFE, comme les activités artistiques.

Combien vais-je payer ? Le montant est fonction de la base d'imposition de votre chiffre d'affaires (CA) et du taux appliqué dans votre commune sur cette dernière. Exemple : si vous proposez des services, que votre CA est de 4 000 €, que le taux de votre commune est de 30,5 % sur une base d'imposition de 500 €, le montant de votre CFE sera de 160 €.

Et si je n'ai fait aucun chiffre d'affaires ? Bonne nouvelle ! La mesure qui prévoyait le paiement de cette taxe même si on n'avait réalisé aucun chiffre d'affaires a été annulée.

Merci à Grégoire Leclercq, président de la Fédération des auto-entrepreneurs. fedae.fr

DEUX MODES DE PAIEMENT EN UN CLIC

Par tweet On paie via l'appli d'un compte bancaire ouvert sur s-money.fr. Ensuite, il suffit d'associer les deux comptes, et Twitter, en composant un code secret et d'indiquer par tweet le montant à envoyer (plafonné à 250 €). Aucun frais.

Par mail Via le site leetchicash.com et moyennant une petite commission qui s'élève à 0,20 € pour les montants inférieurs à 10 € et à 0,40 € pour les montants supérieurs. C'est gratuit pour le destinataire de la somme.

DE L'OR EN BARRE POUR MON ENFANT

Pour lui constituer une épargne, pourquoi ne pas faire le choix de l'or ou de l'argent comme placement ? On ne vous impose aucune somme minimum pour l'ouverture du compte et vous le gérez à votre guise. Jusqu'aux 18 ans du bénéficiaire, vous êtes libre de retirer les sommes que vous souhaitez. Juni'Or sur euporos.fr.

LE CHIFFRE

40

C'est le pourcentage de Français prêts à adopter le concept d'achats groupés pour bénéficier de meilleurs tarifs.

Etude ShopperMind, juillet 2014.

DES ORDIS 70 % MOINS CHERS

Où ? Chez AFB France, entreprise spécialisée dans l'informatique d'occasion qui a remporté le prix Coup de cœur du public des grands prix de la finance solidaire 2014. Le matériel provient d'entreprises qui se séparent de leurs ordinateurs. Ces derniers sont testés, réparés si besoin et garantis un an. On peut les acheter sur le site afb-group.eu. Même chose pour des imprimantes ou des téléphones mobiles d'occasion.



Par Elisabeth Fournier